CASTELNAU-MAGNOAC - ACQUISITION EN VEFA D'UN PROGRAMME D'HABITAT PARTAGE A DESTINATION DES PERSONNES AGEES

HISTORIQUE:

La société APART'âges, gestionnaire spécialisé de l'habitat partagé à destination des personnes âgées, a sollicité l'OPH 65 pour la réalisation d'un programme de 2 maisons partagées comprenant 10 chambres sur la commune de CASTELNAU-MAGNOAC.

Le programme est réalisé sous forme d'une vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), avec faculté de substitution par la société Étude Conception Inclusive (ECI), SAS, société par actions simplifiée identifiée sous le SIREN 948 481 239 dont le siège est à SEILH (31840) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE.

PROGRAMME:

Le programme se compose de 2 maisons de plain-pied de type VI pour un total de 10 chambres.

Les chambres ont toutes une salle d'eau privative. La surface moyenne des chambres est de 22 m². La surface habitable du programme est de 329,04 m².

Montage financier: 10 PLS

Ce programme fonctionnera sous système de redevance versée par le gestionnaire APART'âges.

La gestion locative sera assurée par APART'âges.

PRIX D'ACQUISITION:

Le prix proposé est de 878 000 € HT.

CONDITIONS SUSPENSIVES:

Un contrat de réservation va être signé en juin 2025 avec les conditions suspensives suivantes :

- Un permis de construire, purgé de tout recours,
- L'obtention de l'agrément de l'ETAT,
- L'obtention des prêts de la Banque des Territoires.
- L'autorisation du Bureau du Conseil d'Administration pour signer l'acte d'acquisition sous forme de VEFA
- La signature de la convention de mise à disposition du programme au gestionnaire Apart'âges

Les membres du Bureau, par délégation du Conseil d'Administration, autorisent à l'unanimité le Directeur Général, avec faculté de substitution :

- à signer l'acte d'acquisition sous la forme d'une VEFA, dès la réalisation des conditions suspensives.

- à solliciter les financements nécessaires auprès de l'ETAT et des autres organismes financiers

